

Vrai Changement pour Montréal

ÉTATS FINANCIERS 31 décembre 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2 à 3
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net non affecté	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 à 11
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Liste des électeurs dont le total des contributions est de 50 \$ et plus	12
Emprunts et cautionnements	13
Somme recueillie à l'occasion d'activités ou de manifestations à caractère politique	14
Établissements financiers où sont déposées les sommes recueillies	15
Conciliation des reçus	16 à 17

MONTRÉAL

7333, Place des Roseaies, bureau 107, Montréal (Anjou) (Québec) H1M 2X6
TÉL. : 514-493-FISC (3472) • TÉLÉC. : 514-493-6442

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de Vrai changement pour Montréal

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de Vrai Changement pour Montréal (ci-après l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, et les états des résultats, de l'évolution de actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada, et je me suis acquittés des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers relativement au fait que l'organisme a décidé de cesser ses activités. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

(suite à la page suivante)

(suite de la page précédente)

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et met en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunit des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquière une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et j'apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Philippe Célestin, CPA Auditeur, CA
Célestin CPA Inc.
Montréal, le 31 mars 2021

Vrai Changement pour Montréal
ÉTATS DES RÉSULTATS

Pour les exercices clos le 31 décembre	2020	2019
PRODUITS		
Contribution (note 3)	400 \$	610 \$
Autres revenus	7 995	175
Remboursement par la Ville de Montréal		
Allocation de dépenses aux partis politiques	8 321	11 068
Frais d'audit	4 849	5 752
Dépenses électorales	-	4 027
	<u>21 565 \$</u>	<u>21 632 \$</u>
CHARGES		
Honoraires professionnels	10 758 \$	12 054 \$
Remboursements de contribution non conformes	3 500	-
Publicité & promotion	1 422	3 741
Intérêts et frais bancaire	236	201
Intérêts sur emprunt bancaire et prêt	135	129
Frais de bureau et de secrétariat	53	251
Transfert à l'agent officiel	-	5 753
Frais de déplacement	-	76
Divers	-	54
	<u>16 104 \$</u>	<u>22 260 \$</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>5 461 \$</u></u>	<u><u>(627) \$</u></u>

Vrai Changement pour Montréal
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS NON AFFECTÉS

Pour les exercices clos le 31 décembre	2020	2019
Solde au début de l'exercice	29 \$	656 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>5 461</u>	<u>(627)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>5 490 \$</u></u>	<u><u>29 \$</u></u>

Vrai Changement pour Montréal
BILAN

Au 31 décembre	2020	2019
ACTIFS — COURT TERME		
Encaisse	1 013 \$	3 182 \$
Créance à recevoir (note 4)	10 231	15 015
Taxes de vente à recevoir	422	1 532
	11 665 \$	19 728 \$
PASSIFS — COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 5)	5 175 \$	14 699 \$
Prêts privés d'électeurs remboursables lors de l'encaissement du remboursement des dépenses par la Ville de Montréal, portant intérêt de 0 % par année.	1 000	5 000
	6 175 \$	19 699 \$
ACTIFS NETS		
Actif net non affecté	5 490	29
	11 665 \$	19 728 \$

LU ET APPROUVÉ,

Représentant officiel

Chef du parti

Vrai Changement pour Montréal
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos le 31 décembre	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	5 461 \$	(627) \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>(3 630)</u>	<u>(333)</u>
	<u>1 831</u>	<u>(961)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaissement (remboursement) de prêts d'électeurs	<u>(4 000)</u>	<u>2 000</u>
Augmentation ou diminution de la trésorerie	(2 169)	1 039
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	<u>3 182</u>	<u>2 143</u>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice	<u><u>1 013 \$</u></u>	<u><u>3 182 \$</u></u>
La trésorerie et équivalent de trésorerie est composé de :		
Encaisse	<u><u>1 013 \$</u></u>	<u><u>3 182 \$</u></u>

Vrai Changement pour Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Vrai changement pour Montréal est un parti politique qui a été autorisé par le Directeur général des élections, en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités le 4 septembre 2013. Le 15 mars 2021 le conseil de direction du parti a décidé de cesser les activités du parti. Le 26 mars 2021 le parti a présenté une demande de retrait d'autorisation a été au Directeur Général des élections.

2. PRINCIPES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du parti ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes suivantes:

Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers, le représentant officiel doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que le représentant officiel possède des événements en cours et sur les mesures que le parti pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le parti évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, et des créances à recevoir.

Les passifs financiers se composent des créditeurs et des prêts privés.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Coûts de transaction

Le parti comptabilise ses coûts de transaction au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Vrai Changement pour Montréal
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2020

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du parti consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont le solde fluctue souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Constatation des produits

Le parti applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les principales sources de produits du parti sont les contributions et les produits provenant des activités politiques, les produits d'adhésions et les remboursements par la municipalité.

Les contributions et les produits d'adhésions sont constatés au moment de leur encaissement. Les produits provenant des activités politiques sont constatés au moment de l'encaissement de la vente des billets d'activités. Les remboursements par la municipalité sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence de la charge donnant lieu au remboursement selon les modalités de la loi sur les cités et villes, et que celle-ci est acceptée.

Apports reçus en services

Un grand nombre de bénévoles consacrent de nombreuses heures par année pour aider le parti à tenir ses activités. Ces heures varient de façon significative d'une année à l'autre. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

3. CONTRIBUTIONS

	Argent		Biens et services	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
De 50 \$ et plus	4	400 \$	-	-
De moins de 50 \$	-	-	-	-
Total	4	400 \$	-	-
			2020	2019
De 50 \$ et plus — Argent, biens et services			400 \$	500 \$
De moins de 50 \$ — Argent, biens et services			-	110
			400 \$	610 \$

Vrai Changement pour Montréal
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2020

4. CRÉANCE À RECEVOIR	2020	2019
Remboursement par la Ville de Montréal		
Allocation de dépense	1 354 \$	5 398 \$
Frais d'audit	4 849	5 589
Dépenses électorales et revenus d'appariement	4 027	4 027
	10 231 \$	15 015 \$
5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS	2020	2019
Fournisseurs et frais courus	5 175 \$	5 979 \$
Sommes excédentaires recueillies d'activités à caractère politique	-	8 565
Contribution à rembourser	-	100
Intérêts courus à payer	-	55
	5 175 \$	14 699 \$

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque financier

Le parti, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le parti est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. Le représentant officiel a déterminé que les actifs financiers qui l'exposent davantage au risque de crédit sont les remboursements par la municipalité, étant donné que le manquement de cette partie à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le parti.

Risque de taux d'intérêt

Le parti est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les prêts privés d'électeurs portent intérêt à taux fixe et expose donc le parti au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du parti est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le parti est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

Vrai Changement pour Montréal
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2020

7. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La majorité des revenus du parti provient des allocations aux partis politiques autorisés et remboursements des dépenses électorales de la Ville de Montréal. Le bon fonctionnement du parti dépend de ces allocations.

Vrai Changement pour Montréal
Renseignements complémentaires
31 décembre 2020

Liste des électeurs dont le total des contributions est de 50 \$ et plus

Section 1

Exercice se terminant le 31 décembre 2020

Nom	Prénom	Adresse de l'électeur	Code postal	Reçu		
				Date	# reçu	Montant (\$)
Charles	Frantzy	[REDACTED]	[REDACTED]	21-12-2020	57923	100 \$
Murphy	Éric			04-12-2020	57925	100 \$
Mcintyre	Justine			05-10-2020	57926	100 \$
Lejeune	Christian			07-10-2020	57924	100 \$
				Total		400 \$

Vrai Changement pour Montréal
Renseignements complémentaires
31 décembre 2020

Emprunts et cautionnements

Section 2

Emprunts

Exercice se terminant le 31 décembre 2020

Nom	Prénom	Adresse de l'électeur	Code postal	Date de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde au début	Montant emprunté durant l'exercice	Montant remboursé durant l'exercice	Solde à la fin	Intérêts payés durant l'exercice
McIntyre	Justine			13-11-2020	0%	- \$	2 000 \$	(1 000) \$	1 000 \$	-
Desjardins	Marc-Antoin			20-08-2019	3%	2 000 \$	- \$	(2 000) \$	- \$	74,63
Desjardins	Marc-Antoin			20-08-2019	3%	3 000 \$	- \$	(3 000) \$	- \$	115,15
Charles	Frantzy			18-11-2020	0%	- \$	1 200 \$	1 200 \$	- \$	-
						5 000 \$	3 200 \$	(4 800) \$	1 000 \$	190 \$

Cautionnements

Exercice se terminant le 31 décembre 2020

Nom	Prénom	Adresse de l'électeur	Code postal	Montant cautionné
Aucun cautionnement				

Vrai Changement pour Montréal
Renseignements complémentaires
31 décembre 2020

Somme recueillie à l'occasion d'activités ou de manifestations à caractère politique

Section 3

Exercice se terminant le 31 décembre 2020

Date	Lieu	Nature	Prix d'entrée	Sommes recueillies		Revenus accessoires
				Avec reçu de contribution	Sans reçus de contribution	
				-	-	-
				-	-	-
				-	-	-
			Total	- \$	- \$	- \$

Vrai Changement pour Montréal
Renseignements complémentaires
31 décembre 2020

Établissements financiers où sont déposées les sommes recueillies

Section 4

Exercice se terminant le 31 décembre 2020

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	# Compte
Banque Nationale du Canada	660, rue de la Gauchetière Ouest, niveau A, Montréal, QC, H3B 4L2	24-866-20

Vrai Changement pour Montréal
Renseignements complémentaires
31 décembre 2020

Conciliation des reçus

Section 5

Exercice se terminant le 31 décembre 2020

NOM DU PARTI : Vrai changement pour Montreal

Conciliation des reçus de contributions						
Section 5						
exercice terminé le 31 décembre 2020						
N ^{os} de série des reçus officiels (ventillés par livrets) De : À :	QUANTITÉ DE REÇUS					Non utilisés et détenus à la fin de la période
	Non utilisés et détenus en début de période	Obtenus au cours de la période	Délivrés à des donateurs par le représentant officiel (1)	Délivrés à des donateurs par un sollicitateur (1)	Abîmés ou annulés (détail ci-bas) (2)	
4331-4340	4	0	0	0	0	4
4361-4370	10	0	0	0	0	10
4371-4380	10	0	0	0	0	10
4401-4410	7	0	0	0	0	7
4951-4960	10	0	0	0	0	10
4961-4970	6	0	0	0	0	6
4981-4990	0	0	0	0	0	0
4991-5000	10	0	0	0	0	10
57841-57850	10	0	0	0	0	10
57851-57860	7	0	0	0	0	7
57881-57890	10	0	0	0	0	10
57901-57910	7	0	0	0	0	7
57911-57920	10	0	0	0	0	10
57921-57930	8	0	4	0	0	4
57931-57940	10	0	0	0	0	10
57941-57950	10	0	0	0	0	10
57951-57960	10	0	0	0	0	10
57961-57970	5	0	0	0	0	5
57971-57980	9	0	0	0	0	9
57981-57990	10	0	0	0	0	10
58001-58010	3	0	0	0	0	3
58021-58030	10	0	0	0	0	10
72251-72260	3	0	0	0	0	3
72261-72270	7	0	0	0	0	7
72271-72280	10	0	0	0	0	10
72281-72290	9	0	0	0	0	9
72291-72300	10	0	0	0	0	10
72301-72310	10	0	0	0	0	10
72311-72320	10	0	0	0	0	10
72321-72330	8	0	0	0	0	8
72061-72070	10	0	0	0	0	10
72071-72080	10	0	0	0	0	10
72081-72090	10	0	0	0	0	10
72091-72100	10	0	0	0	0	10
72101-72110	10	0	0	0	0	10
72111-72120	10	0	0	0	0	10
72121-72130	10	0	0	0	0	10
72131-72140	10	0	0	0	0	10
72141-72150	10	0	0	0	0	10
Total	333	0	4	0	0	329

Conciliation des reçus

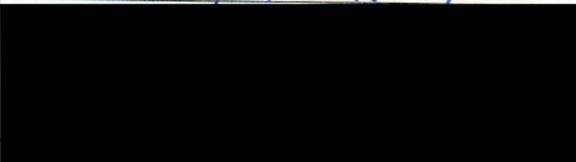
Section 5

Exercice se terminant le 31 décembre 2020

Numéros de série des reçus abîmés ou annulés	
N ^{os}	REMARQUES 1 ET 2
1	Le reçu officiel ne peut être délivré qu'à un électeur de la municipalité qui a fait lui-même une contribution à même ses propres biens. Sur demande, remettre au trésorier ou au DGE toutes les copies 2 des reçus délivrés en même temps que le présent rapport.
2	Les reçus abîmés ou annulés doivent être retournés au trésorier ou au DGE ou sinon, fournir les détails et les motifs des reçus non retournés.

Liste des solliciteurs

En vertu de l'article 92 de la Loi électorale, je, FRANTZY CHARLES,
Nom de la représentante officielle ou du représentant officiel
 représentant(e) officiel(le) de Unai changement Montréal,
Entité autorisée
 ai désigné par écrit les solliciteurs énumérés ci-dessous.

Nom et adresse des solliciteurs	Pour la période		Numéro du certificat
	du	au	
Nom et prénom <u>Degardins Marc Antoine</u> Adresse 	<u>1 Août</u>	<u>31 Dec 2020</u>	<u>1</u>
Nom et prénom <u>CHARLES FRANTZY</u> Adresse 	<u>1 Janvier</u>	<u>31 Dec 2020</u>	<u>—</u>
Nom et prénom _____ Adresse _____ _____	_____	_____	_____
Nom et prénom _____ Adresse _____ _____	_____	_____	_____
Nom et prénom _____ Adresse _____ _____	_____	_____	_____

Frantzy Charles 31 Mars 2021
Signature de la représentante officielle ou du représentant officiel Date

N.B. : Si le représentant officiel désigne des personnes pour solliciter et recueillir des contributions, il doit dresser une liste des solliciteurs et la retourner au directeur général des élections (art. 116.1, 117 et 122 de la Loi électorale). Si aucun solliciteur n'est nommé au cours de l'exercice financier, une liste vide doit obligatoirement être signée par le représentant officiel et être jointe au rapport financier transmis au directeur général des élections.



Déclarations pour rapport financier d'un parti politique

Signature et déclaration du représentant officiel

Je, FRANTZY CHARLES,
Prénom Nom

domicilié au



représentant officiel du parti politique autorisé J'ai changé pour Nouthid,
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées en conformité des dispositions de la section IV du chapitre XIII de la LERM.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport.
4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la Loi.
5. Si applicable, toutes les sommes reçues du trésorier de la municipalité ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti.
6. Je confirme que l'allocation est destinée au remboursement des dépenses faites et acquittées pour l'administration courante du parti, pour la diffusion du programme politique ou pour appuyer l'action politique de ses membres.
7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi.
9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales.
10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité du représentant officiel.
11. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché, au sens de l'article 427. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 428 1° au cours de la période l'ont fait personnellement, volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
13. Les renseignements contenus dans le présent rapport sont vrais, exacts et complets.

Frantzy Charles
Signature du représentant officiel

Le 31 mars 2021
Date

Signature et déclaration du chef de parti

Je, Justine McIntyre
Prénom Nom

domicilié au _____
Adresse

chef du parti politique autorisé Vrai Changement Montréal
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai été informé des règles de financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions l'obligation de respecter les règles de financement.
3. J'ai été informé des pratiques de sollicitation de mon parti et juge qu'elles sont conformes à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
4. Je déclare avoir transmis au représentant officiel toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration du représentant officiel.
7. Je vous confirme qu'à ma connaissance, le représentant officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi.

Justine McIntyre
Signature du chef du parti

le

31 mars 2021

Date